AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

À tous les intéressés, la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, donne un avis public conformément à l’article 145.6 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme.

En effet, lors de la séance du 7 novembre 2016, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure # DM-2016-09 :

1. Demande de dérogation mineure présentée par Bernard Brien pour le lot 2 367 037, 1890 rue du Ruisseau.

L’effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la régularisation du positionnement de la maison projetée (marge arrière).

La situation projetée ne respecte pas le règlement de zonage 09-370, grille des usages et des normes zone 106, quant à l’aspect suivant :

* La marge de recul arrière de la maison sera de 3,09m au lieu du minimum de 6m prescrit. La dérogation sera de 2,91m.

Tous les intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant au 290, rue St-Jean-Baptiste, à Sainte-Madeleine à la date précédemment mentionnée.

La séance débutera à 20 h.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, le 22 septembre 2016.

Lucie Paquette

Secrétaire-trésorière adjointe

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Lucie Paquette, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de la Paroisse Ste-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d’office avoir publié l’avis public ci-haut, en affichant une copie de chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22 septembre 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 septembre 2016.

Lucie Paquette

Secrétaire-trésorière adjointe